

**Dates et Lieu de Formation :**

15 janvier 2026	05 octobre 2026
29 janvier 2026	06 octobre 2026
05 février 2026	13 octobre 2026
05 mars 2026	03 novembre 2026
12 mars 2026	03 décembre 2026
20 mars 2026	10 décembre 2026
24 mars 2026	11 décembre 2026
26 mars 2026	
30 mars 2026	
10 avril 2026	
26 mai 2026	
05 juin 2026	
09 juin 2026	

**De 8 h 30 à 16 h 30**

au

Centre de Formation aux Métiers de la Santé  
du Centre Hospitalier – Allée Jacques Monod – BP 609  
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Merci de nous contacter pour obtenir les conditions d'accueil et  
d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

**CONTACTS**

Coordonnateur de projet : Delphine BOUCHER Tél. : 03.21.99.32.54

Secrétariat : 03.21.99.30.61 Fax : 03.21.99.38.92

Mail : d.boucher@ch-boulogne.fr



Suivez-nous sur Facebook : [www.facebook.com/ifsiboulognesurmer/](http://www.facebook.com/ifsiboulognesurmer/)

F  
O  
R  
M  
A  
T  
I  
O  
N  
C  
O  
N  
T  
I  
N  
U  
E



**ACTUALISATION DE  
FORMATION AUX GESTES  
ET SOINS D'URGENCE  
NIVEAU 2**

Durée de la formation : 7 Heures

Coût de la formation : 1500 € pour un groupe de stagiaires

: 175 € par stagiaire

Nombre de participants : 10 maximum

SIRET : 2.66.209.402.000.20

Numéro de Déclaration d'Activité : 3162 P 00 2562

Numéro d'enregistrement Organisme de DPC : 2279

Mis à jour le 20/01/2026

## Textes de référence :

- Arrêté du 1er juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

Article 6 : « *la durée de validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 est de 4 ans. La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée de 7 heures .....*»

- Circulaire du 27 mai 2010 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé

## Participants : prérequis = diplôme original GSU Niveau 2 à fournir

Toute personne exerçant une profession de santé mentionnée dans la partie IV du Code de Santé Publique et personnes titulaires d'un diplôme d'AMP ou d'AES, d'assistant de régulation médicale, et aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale et aux auxiliaires ambulanciers **ayant suivi et validé la formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 moins de 4 ans auparavant.**

## Objectifs de la formation visant le développement des aptitudes et des compétences du stagiaire:

- Réactualiser les connaissances acquises lors de la formation initiale en tenant compte des dernières recommandations y compris les risques collectifs
- Auto évaluer ses connaissances et ses pratiques
- Echanger avec d'autres professionnels sur ses pratiques et ses expériences

## Intervenants :

La formation est assurée par des formateurs diplômés par le Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence 62 et/ ou 59.

## Méthodes pédagogiques mobilisées :

Exposé interactif, ateliers, mises en situation, échanges autour de situations vécues en unité, questionnaire avec auto évaluation au début et à la fin de la session.

## Contenu de la formation :

La formation est organisée comme suit :

3H30 portant sur l'actualisation des connaissances relatives aux gestes et soins d'urgence, organisée en ateliers pratiques composés de 10 personnes

3H30 portant sur une actualisation des connaissances en lien avec l'actualité scientifique notamment dans le domaine de la médecine d'urgence, de l'actualité sanitaire, des urgences collectives et des situations sanitaires exceptionnelles

## Evaluation et délivrance d'une attestation :

- L'actualisation sera validée sur le diplôme GSU initial uniquement, **il est donc impératif de venir à la journée avec le diplôme original** (validité de moins de 4 ans) .
- Attestation délivrée par le C.E.S.U départemental
- Evaluation de la satisfaction et de la qualité de formation par le stagiaire
- Délivrance d'une attestation de présence